

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26  
Présents : 20  
Absents : 6  
- dont suppléé : 1  
- dont représentés : 5  
Votants : 26  
- dont « pour » : 26  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-deux janvier deux mille vingt et un se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, MATTERA Wendy (*arrivée à la question n°7*), JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MARTIN Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et FERRON Jean.

**EXCUSES** : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme Sophie VAGINAY RICOURT, Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme Sophie VAGINAY RICOURT, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel (*jusqu'à la question n°6*), OLIVERO Albert (*suppléé par M. MARTIN Jacques*), BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan et M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER RICHAUD Hélène.

## Délibération n° 2021/12

### **OBJET : AVENANT 2020-1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ».**

Le Conseil de communauté,

**VU** sa délibération n°2020/12 du 28 janvier 2020 relative à la convention d'objectifs et de financement passée entre la CAF et les collectivités partenaires (*CCVUSP, communes de Barcelonnette et de Jausiers*) dans le cadre du contrat « enfance jeunesse » pour la période 2019-2022 ;

**CONSIDERANT** que le contrat « enfance jeunesse » signé entre la CAF et la commune Ubaye Serre-Ponçon est arrivé à expiration le 31 décembre 2019 ;

**CONSIDERANT** qu'à compter du 1er janvier 2020, il convient d'intégrer les actions (incluses dans le contrat échu) portées sur la commune d'Ubaye Serre-Ponçon par l'EAJE « les petits pas » au contrat « enfance jeunesse » en cours ;

**VU** le projet d'avenant 2020-1 à la convention d'objectifs et de financement transmis par la CAF le 14 janvier 2021 ci-annexé ;

**VU** sa compétence « politique enfance jeunesse »,

Sur proposition de Mme JACQUES Elisabeth, vice-présidente,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°2020-1 susvisé.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication, affichage et/ou notification à l'intéressé. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

